

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le douze octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : Mmes Anna HENNION, Christelle CARVALHO/DUPRESSOIR, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Christel BENARD, Stéphanie BOUTER, Sylvie WILLIAM, Christine RUFFIER, Valérie TAVERNIER
MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Christophe HENRIQUET, Didier VOITURONT, Claude AMAND, Fabien GENET, Bertrand MARCHAND, Guillaume CAMUS.

Etait absent : Michel KERVEGAN

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents et représentés : 17

Monsieur Bertrand MARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES – ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs de location des salles pour l'année 2017 et donne lecture des conclusions rendues par les membres de la commission des finances réunie le 6 octobre 2016.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident :

- d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2017
- d'exempter le comité municipal des fêtes du dépôt d'une caution

SALLE MULTIFONCTIONS (Rue de la Gare) 300 pers.		2017
Location Week-end (du vendredi à 14h30 au lundi 8h30) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié (de la veille à 9h au surlendemain à 9h)	Particuliers et sociétés de la commune	730 €
	Particuliers, associations et sociétés extérieurs	1 320 €
Location jour de semaine (24 heures) le mardi, mercredi, jeudi à l'exception des jours fériés	Particuliers de la commune	250 €
	Sociétés de la commune	350 €
	Particuliers, associations et sociétés extérieurs	650 €
Associations de la commune (48 heures)	1 ^{ère} et 2 ^{ème} location/an	gratuit
	3 ^{ème} location	400 €
	4 ^{ème} location et suivantes	730 €
Caution		2 000 €

TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA SALLE PIERRE CAUET – ANNEE 2017

MAISON DES ASSOCIATIONS (Place Charles de Gaulle) 40 pers.		2016	2017
<i>louée uniquement aux particuliers de la commune ou prêtée gratuitement aux associations</i>			
Week-end	48h du samedi 8h30 au lundi 8h15	157 €	159 €
Noël	48h du 24/12 8h30 au 26/12 8h15		
Jour de l'an	48h du 31/12 8h30 au 02/01 8h15		
Jeu de l'Ascension	du mercredi 17h au vendredi 8h15		
Caution		373 €	400 €

SALLE PIERRE CAUET (Place Charles de Gaulle) 100 pers.		2016	2017
Location Week-end (du vendredi à 14h au lundi 8h30) ou location de 2 jours dans la semaine incluant un jour férié (de la veille à 8h30 au lendemain 8h30)	Particuliers et sociétés de la commune	312 €	315 €
	Particuliers, associations et sociétés extérieures	567 €	573 €
Location jour de semaine (24 heures) le mercredi et le jeudi à l'exception des jours fériés	Particuliers et sociétés de la commune	104 €	105 €
	Particuliers, associations et sociétés extérieures	259 €	262 €
Associations de la commune (48 heures)	1ère location	gratuit	gratuit
	2ème location	30 €	gratuit
	3ème location et suivantes	247 €	150 €
Ciné Rural			gratuit
Caution		1 530 €	1 500 €

TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE – ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2017 et donne lecture des conclusions rendues par les membres de la commission des finances réunie le 6 octobre 2016. Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2017 :

CIMETIERE		2017
Concession de terrain	Trentenaire	367 €
	Cinquantenaire	400 €
Concession dans le columbarium	Trentenaire	367 €

EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE BRIE DE PICARDIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous avons prévu au budget primitif un emprunt de 4 000 000 €. A ce jour, nous avons emprunté 3 000 000 €. Compte-tenu des estimations du montant des factures à venir, il convient dès à présent d'effectuer les démarches pour le déblocage d'un emprunt supplémentaire de 800 000 €.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions émises par la Caisse d'Épargne et le CRCA Brie de Picardie.

La Caisse d'Épargne propose un prêt à 0.69 % sur 8 ans, quant au CRCA Brie de Picardie propose un taux annuel réduit à 0.44% sur 8 ans, si le déblocage des fonds intervient avant le 15 décembre 2016.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable sur la sollicitation d'un prêt à moyen terme (8 ans) pour un montant de 800 000 € auprès du CRCA Brie de Picardie.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches pour solliciter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Brie Picardie, un prêt à moyen terme d'un montant de 800 000 € sur 8 échéances annuelles, au taux de 0.44 %.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE SIAEP - TRAVAUX DE REFECTION DES ENROBES DE LA RUE DE LA LOUVIERE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable est en cours de réalisation des travaux de renforcement du réseau allant de la rue de la Louvière vers la colline.

Cette portion de rue nécessitant une réfection des enrobés, il vous est proposé que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable réalise les travaux dans le cadre du marché actuellement en cours et refacture à la commune le montant HT des travaux réalisés, le montant de la TVA étant récupéré par le syndicat.

Coût des travaux : 51 000 € HT.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière devant intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et la commune.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE SIAEP - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 2 POTEAUX INCENDIE IMPASSE DES LILAS ET RUE DES ORMELETS

L'entreprise intervenant dans la rue de la Louvière pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a été sollicitée pour l'établissement d'un devis de remplacement de 2 poteaux incendie : un dans l'Impasse des Lilas et un dans la rue des Ormelets.

Il vous est proposé que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable réalise les travaux et refacture à la commune le montant HT des travaux réalisés, le montant de la TVA étant récupéré par le syndicat.

Coût des travaux : 5 900 €.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière devant intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et la commune.

PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION BAFD

Monsieur le Président indique que, suite au développement du service animation par la création d'une section d'accueil des petites sections et une section d'accueil des adolescents, il convient de former un agent au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Un agent d'animation souhaiterait effectuer cette formation afin d'exercer les fonctions de directeur-adjoint et Monsieur le Maire propose par conséquent de prendre en charge les frais se rapportant à cette formation. Le stage, organisé par l'UFCV, se déroulerait en avril 2017 pour la partie générale pour un coût de 695 € en pension complète. La partie « perfectionnement » sera également réalisée en 2017 pour un coût de 490 € en pension complète.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances, l'assemblée approuve le principe de former un agent au BAFD et de valider la prise en charge de la totalité des frais de formation et d'hébergement pour ce même agent.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZAC PARIS OISE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la CCPE prendra la compétence Zones d'Activités.

Afin d'étudier les modalités de transfert des opérations du budget ZAC PO à la CCPE, Monsieur le Maire a rencontré en date du 15 septembre 2016, Madame la Trésorière Principale.

Conformément à l'avis rendu par les membres de la commission des finances, l'assemblée, à l'unanimité, approuve la clôture définitive du budget annexe ZAC Paris Oise au 30 juin 2017 afin de permettre l'apurement des comptes, notamment des comptes de TVA.

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZN 89 – RUE DES ORMELETS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 2016.04.28 l'autorisant à signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section ZN 89, d'une contenance de 23 ares 54 centiares, située rue des Ormelets, suite à l'arrêté de préemption du 17 novembre 2011.

La SCI du Port Salut est intéressée par l'acquisition de cette parcelle. Après plusieurs rendez-vous avec Monsieur le Maire, cette société accepte d'acheter la parcelle au prix de 85 000 €.

Les membres de la commission des finances réunis le 6 octobre ont émis un avis favorable à la vente de cette parcelle au prix proposé par la SCI du Port Salut.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer la promesse synallagmatique de vente et l'acte de vente à venir pour la parcelle cadastrée section ZN 89, moyennant le prix de 85 000 €.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil ont été invités à participer à une réunion en date du 8 septembre 2016 afin de procéder à la relecture du rapport de diagnostic.

Il informe les membres que les remarques de chaque conseiller présent ont été prises en compte et qu'elles ont été transmises au cabinet ARVAL pour rectification du rapport de diagnostic qui, dans le cadre de la concertation, sera tenu à disposition du public.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et qui prévoit un renforcement des compétences exercées par les communautés.

Dans ce cadre, il précise que de nouveaux transferts de compétences obligatoires sont prévus à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Par conséquent, pour les nouveaux transferts applicables au 1^{er} janvier 2017, les communautés doivent engager la procédure des transferts de compétences prévue aux articles L 5211-17 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales et ainsi modifier leurs statuts avant le 1^{er} janvier 2017.

Afin de se conformer à la loi, les membres du bureau communautaire réunis le 15 septembre 2016 ont conclu à la nécessité de prendre de nouvelles orientations, et plus particulièrement en matière de développement économique. Les travaux des membres du bureau communautaire et des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ont abouti à un accord de principe sur le transfert des zones d'activités, ainsi que les charges et recettes afférentes, dont les incidences financières prévisibles seront étudiées au 1^{er} trimestre 2017. Les statuts de la Communauté de Communes doivent donc être modifiés en ce sens. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité adoptent les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées tenant compte des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant le transfert des zones d'activités, ainsi que les charges et recettes afférentes

DECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de la SCI Harmol, Messieurs Harlé d'Ophove, Labateux et Decourbe souhaitant acquérir des chemins ruraux n'étant plus affectés à l'usage du public. En effet, à la suite de la construction de la D.200, certains chemins ont été coupés et prennent fin au milieu de champs ou d'étang, et de ce fait ne sont plus utilisés.

Les chemins concernés sont les suivants :

- Chemin rural dit Route du Gros Chêne (D.26 sur 1210 m) (1210 m x 5 m = 6050 m²)
- Chemin rural dit Route de Pont (de la chaussée de l'Orméon au D.26) (1920 m x 5 m = 9 600 m²)
- Chemin rural dit Voirie du Pâtis (C.V. 6 vers Champs) (390 m x 5 m = 1950 m²)
- Chemin rural des Ruminées à l'Orméon (de l'Orméon à la limite de Chevrières) (700 m x 5 m = 3 500 m²)

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté Monsieur Florent Koman afin d'établir un document d'arpentage.

D'autre part, il indique qu'afin de procéder au déclassement de ces chemins situés dans le domaine public, ce dossier devra être soumis à enquête publique.

L'assemblée, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le déclassement des chemins ruraux énoncés ci-dessus afin de les incorporer dans le domaine privé de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à faire établir un document d'arpentage
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux suivants :
 - o Chemin rural dit Route du Gros Chêne
 - o Chemin rural dit Route de Pont
 - o Chemin rural dit Voirie du Pâtis
 - o Chemin rural des Ruminées à l'Orméon

En application de l'article L.161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime et du Code des Relations entre le Public et l'Administration

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Il précise que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il signale que ce dispositif présente un réel intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants et propose à l'assemblée de délibérer sur la possibilité de recourir à un contrat d'apprentissage dans le secteur « Travaux Paysagers – Espaces Verts ».

L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Supermarché MATCH : confirmation de la fermeture du magasin en fin d'année. Le propriétaire des locaux rencontrera prochainement Monsieur le Maire.

Fibre optique : Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, aucun opérateur ne souhaite s'installer, ayant trop de demandes en cours, et il indique qu'une réponse pourra être apportée au cours du 1^{er} semestre 2017.

Prochain conseil municipal : 24 novembre 2016 à 19h.

Ancienne féculerie : Monsieur le Maire propose de vendre aux enchères les pavés et les cheminées sur un site internet.

Rue de la Louvière : Madame Sylvie William indique qu'un véhicule en stationnement « type mégane » gêne la visibilité des automobilistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quinze minutes.

